

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



SE-UNSA Marne

Septembre 2013



Prenons le POUVOIR sur notre MÉTIER



Première rentrée de la Refondation, 2013/2014 sera une année charnière ...

en commençant par les rythmes scolaires qui occuperont les discussions locales avec les municipalités et les partenaires éducatifs au 1er trimestre.

De nombreuses évolutions n'interviendront que dans les prochaines années et les enseignants ne sont pas sur un registre d'enthousiasme ou d'approbation sans réserve de la politique de Vincent Peillon.

Ils sont d'autant plus dubitatifs qu'après un an et demi de changement de majorité, leurs conditions de travail, de rémunération n'ont guère changé et que les effets de la loi d'orientation se font attendre concrètement, même s'ils ont bien perçu le changement de tonalité par rapport à l'École, et à leur profession.

Changements malgré tout perceptibles pour les enseignants qui travailleront dans les écoles à 4,5 jours. Pour le plus de maîtres que de classes et la scolarisation des moins de trois ans, la Marne n'a rien vu venir de nouveau !

Et pourtant, on avance : en attendant les nouveaux programmes, le socle commun est rénové et conforté. un cycle commun et un conseil commun arrime école primaire et collège dans une continuité éducative et, souhaitons-le, pédagogique.

Cette rentrée verra aussi la reprise de la formation des enseignants et des personnels d'éducation dans les ESPÉ, levier essentiel de la refondation.

...et puis il y a eu la création de l'ISAEC, ISOE des PE, 400 euros pour commencer, versés en deux fois dès cet automne. Un grand merci à tous ceux qui ont signé la pétition lancée par le SE-Unsa, il y a plus d'un an. Cette concrétisation est le fruit de notre action syndicale collective ... et l'idée du SE-UNSA.

...et la Hors-Classe : 20 collègues en plus des 40 prévus en bénéficient dès ce 1er septembre. Là encore l'action du SE-UNSA a payé. La montée en charge est déjà actée au journal officiel.

...la CDéisation des AVS « handicap » et la création d'un nouveau métier AJH : 28 000 AVS sur support Assistants d'éducation passeront progressivement en Cdi après Validation des acquis.

... les EVS administratifs et pédagogiques feront leur retour dès le début octobre et là encore ce n'est que grâce à l'action du SE-Unsa sur le dossier du fonctionnement de l'école et de la direction que les choses bougent.

La refondation entre donc dans une phase nouvelle : le temps des enfants et celui des personnels.

Des discussions vont se dérouler avec le Ministre, de septembre 2013 à février 2014... ! Cela ne se fera pas sans vous ! Vous serez mis à contribution, pour donner votre avis, et nous continuerons à vous informer au jour le jour.

Avec le SE-UNSA et l'UNSA –Education, prenons le pouvoir sur notre métier ! Bonne rentrée à toutes et à tous.

Aline GEERAERTS, Secrétaire départementale



SE-UNSA Section de la MARNE Maison des syndicats-rez de chaussée
15 boulevard de la paix B.P. 30149 51055 REIMS cedex
03 26 88 25 53 51@se-uns.org <http://sections.se-uns.org/51/>

Délégués des personnels avant tout !

I n s t a n c e s



Vos délégués du personnel SE-UNSA vous représentent dans les instances qui rythment votre carrière :

- **Avancement** : CAPD en novembre et hors-classe en juin
- **Affectation** : mouvement CAPD en mai, juin, et groupes de travail
- **Changements de département** : CAPD janvier , juin
- **Formation continue** : CAPD et CT

- **Carte scolaire** : CTS, CDEN, en février, mars, juin, septembre

- **CHS-CT, santé au travail** : toute l'année

- **Commissions action sociale** : 3 fois dans l'année

Nous conseillons, assistons et accompagnons nos adhérents si besoin lors de convocations par la hiérarchie.

Mais ...sans le retour de ce qui se passe dans votre école, sur le terrain, nous ne pouvons intervenir auprès de la Direction académique ou du rectorat.

Ayez le bon réflexe : un petit mail au SE-UNSA si quelque chose vous semble « anormal » ou si vous avez besoin de précisions !

Obtenir des informations locales

Le SE-UNSA Marne vous informe :

- **Les flashs infos du SE-UNSA Marne**: la lettre électronique : abonnez vous personnellement en nous communiquant votre adresse courriel.
Les flashs infos sont envoyés systématiquement à chaque école, demandez-le à votre directeur.
Le Flash-Infos Marne, envoyé toutes les semaines, contient l'information « délégués des personnels », l'information « métier » et des fiches pratiques.
- **Le site départemental** : <http://sections.se-uns.org/51> L'actualité en direct, ainsi qu'en téléchargement, grand nombre de nos publications catégorielles.

Obtenir les informations nationales

L'ACTU écrite sur les supports papier est bien souvent rapidement « réchauffée » ! C'est pourquoi nous avons choisi de réserver les publications papier pour nos supports nationaux : le journal « L'enseignant », véritable magazine comportant un dossier thématique et des articles généraux.

Nous complétons avec des info-lettres mail nationales spécialisées « PE » « ASH » « Formateurs » « AVS »
Deux nouvelles infolettres verront le jour cette année « SEGPA » et « Psychologues scolaires ».

S'inscrire ici et sélectionner vos infos-lettres > <http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique830>

Soutenir l'action syndicale et adhérer

Vous soutenez notre action ? N'hésitez pas à adhérer ! Le SE-UNSA n'a que les cotisations syndicales pour appuyer son action. Avec le crédit d'impôts, 100 euros de cotisation ne vous coûtent en réalité que 34 euros (même pour les non-imposables). Ainsi à l'échelon 4 PE, c'est 5,27 euros mensuels à consacrer au syndicat !

Paiement en 10 fois possible > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

Les Réunions et stages d'information

Tous les collègues peuvent y participer à raison de 3 réunions de 3 h dans l'année : instituteurs, professeurs des écoles élémentaires ou maternelles, réseau d'aide, directeurs, adjoints, brigades ou Zil, **syndiqués ou non syndiqués**. Chaque participant fait parvenir à son IEN un courrier informant de sa participation (voir modèle de lettre sur notre site). Cette réunion comptera dans le temps des animations pédagogiques obligatoires ou choisies, du temps de concertation ou ½ journée de solidarité. Une attestation de présence sera délivrée

ECOLES à 4,5 jours : prenez contact avec nous, nous organiserons une réunion SUR MESURE aux horaires qui vous arrangent !

REUNION d'INFORMATION SYNDICALE (sous réserve de changement) > informer l'IEN 8 jours à l'avance
Mercredi 9 octobre 9H/12H, à Reims (métier, carrière,

Mercredi 20 novembre : 14/17H liste d'aptitude à la direction d'école à Reims (*pas de lettre à envoyer à l'IEN*)

Mercredi 4 décembre 9H/12H: Enseignant en ASH à Reims

Mercredi 4 décembre 14/16H: PE stagiaires à Reims



STAGE de Formation SYNDICALE > autorisation à l'IEN au moins 1 mois avant

Vendredi 6 décembre : Jeunes enseignants Titulaires T1 à T4 (Métier, évolution de la carrière...) à Reims, de 9H à 16H

D'autres stages et réunions syndicales seront organisés sur les retraites, la responsabilité, la Segpa, le mouvement. Le calendrier est à venir (voir dans le flash infos) . Merci de nous prévenir de votre participation.

L'actu de rentrée ... Focus sur ...



REFONDATION : On entre dans le concret. C'est le temps des personnels

Après la phase très politique de la loi sur la refondation tout au long de la dernière année scolaire, cette année va voir s'ouvrir de multiples chantiers qui vont permettre d'entrer dans le concret des conditions de travail des personnels.

Ce sont d'un côté l'ouverture des chantiers sur le métier d'enseignant autour de 9 thématiques :

- Directeurs d'école
- RASED
- Formateurs 1^{er} et second degré
- Conseillers pédagogiques
- Enseignants du second degré
- CPE
- Enseignants du premier degré
- Chefs de travaux
- Personnels contractuels

Il faudra avancer sur la conception des métiers mais il faudra mettre sur la table des contreparties financières...et c'est sans doute là que réside toute la difficulté. Le cadrage budgétaire est extrêmement serré. La discussion sur des perspectives de revalorisation pour tous est ouverte. Elle ne sera évidemment pas aisée.

Autres sujets qui vont occuper le SE-UNSA :

- Le nouveau collège avec une probable remise à plat des grilles horaires et des contenus
- L'éducation prioritaire qui doit être repensée, réorganisée avec des assises à l'automne

Reconnaissance, Mutualisation, Respect, Programmes, Écoute, Projet, Confiance, Envie, Initiative, (Re)valorisation, Perspectives, Pédagogie...

Tous ces aspects seront portés par le SE-UNSA ... Mais pas sans vous !

Prenons le POUVOIR sur notre MÉTIER !

Obligations de service

TOUS les enseignants PE nommés en école sont concernés, quel que soit le rythme scolaire (4 ou 4,5 jours)

- **24H d'enseignement hebdomadaire** face à tous les élèves

- et **108 H annuelles** réparties comme suit:

- **60 heures d'activités pédagogiques (APC)**

- dont **36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires** face à des petits groupes d'élèves (aide à la difficulté scolaire, aide au travail personnel ou activité en relation avec le projet d'école) . Elles peuvent être annualisées (>pas forcément 1h par semaine)

- et **24 heures forfaitaires** consacrées à l'identification des besoins des élèves, à l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école.

- **24 heures forfaitaires consacrées aux conseils des maîtres et de cycle**, à l'élaboration d'actions visant à améliorer la continuité pédagogique entre les cycles et la liaison entre l'école et le collège, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.

- **18 heures consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue**, dont la moitié au moins en formation à distance sur des supports numériques.

- **6 heures** pour les conseils d'écoles

Temps de service des directeurs		
	Décharge d'enseignement	Décharge possible sur les APC (adaptation de l'aide personnalisée ... en cours de réflexion avec le ministère)
1, 2 et 3 classes	2 jours de rentrée	6h d'allègement de service
4-8 cl (maternelle) ou 4-9 cl (élémentaire)	1/4 décharge	9h de décharge
9-12 cl (maternelle) ou 10-13 cl (élémentaire)	1/2 décharge	18 h de décharge
13 cl et + (maternelle) ou 14 cl et + (élémentaire)	décharge totale	décharge totale

Autres cas spécifiques voir sur notre site ou commander la brochure PE (non adhérents) ou ASH

> <http://www.se-unsa.org/spip.php?article140>



L'administration ne peut exiger que les enseignants répondent « bénévolement » à des convocations ou des invitations à de multiples réunions. Chaque collègue doit être destinataire d'un ordre de mission et les réunions doivent s'inscrire dans les obligations réglementaires de service.



ECOLES à 4 jours et demi :

- 26 communes passent aux 4,5 jours : 45 écoles sur 483 pour 4578 élèves soit 9,17% et 197 classes.
- Une seule école a fait une demande de dérogation pour le samedi matin

Sur le dossier des rythmes, le SE-UNSA vous a accompagnés depuis le début de la réforme en diffusant nombre de fiches pratiques.... et continuera à le faire cette année « charnière ».

Nous suivons en particulier le problème des remplacements, la difficulté est grande en effet, lorsque pour une même école chaque journée a un temps de service différent...et différent aussi d'une école à l'autre. Nous avons déjà pu constater la difficulté d'organisation pour les compléments de temps partiels dans cette zone.

Le premier trimestre sera consacré à l'élaboration des PEDT et la fixation des nouveaux horaires de toutes les écoles pour la phase de généralisation.

Continuez à nous faire part de vos remarques, vos difficultés : le SE-UNSA fait partie du Comité de pilotage départemental des nouveaux rythmes scolaires.

Nouveau métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap : AJH

Les collègues en charge de cette mission ont enfin un espoir : petit à petit, ils seront sous contrat à durée indéterminée, pourront suivre une formation et postuler à un nouveau métier. Pour l'Unsa, les dispositions présentées par le gouvernement en cette veille de rentrée scolaire vont dans le bon sens.

Paru en juin, le rapport Komites posait un constat sans ambiguïté et conforme à celui de l'Unsa : les AVS doivent se professionnaliser et évoluer dans un cadre d'emploi stabilisé dans l'intérêt des personnels, des enfants et de leur famille. L'Unsa a approuvé cette volonté, elle qui milite depuis toujours, pour la pérennisation des missions d'assistance handicap, la création d'un réel statut ainsi qu'une formation professionnalisante dans un cadre d'emploi reconnu.

La situation va donc évoluer vers la création d'un métier à part entière. Pour le moment et à statut transitoire, les 28 000 AVS en poste dans l'Education nationale (pour le moment sous contrat d'AED) seront progressivement CDIés selon ce programme :

- A partir de la rentrée 2014, les AVS au terme de leur contrat de 6 ans se verront proposer un CDI (environ 3000) ;
- Pour ceux qui arriveront au bout des 6 ans avant la rentrée 2014, un dispositif provisoire sera mis en place leur permettant de poursuivre leur contrat ;
- La CDIation sera précédée d'une « Validation des Acquis de l'Expérience » en attendant la formation ;
- Une formation sera proposée à tous et un diplôme d'Etat sera créé et délivré par le ministère des affaires sociales.
- Une formation accrue pour les personnels en CUI (120 h au lieu de 60) sera mise en place.

Pour autant, des zones d'ombre persistent :

- Quid des personnels qui ont vu leur contrat s'achever en juin dernier ? L'Unsa a demandé qu'ils puissent profiter des mesures transitoires en poursuivant leurs missions au cours de l'année scolaire 2013-2014, et intégrer le nouveau dispositif dès qu'il sera mis en place.

Les recteurs ont reçu comme consigne de prolonger les contrats des AED AVS qui sont arrivés à leur terme depuis janvier 2013. Sur le plan juridique, la signature de ces nouveaux contrats exige de déroger au statut général des assistants d'éducation, et suppose donc une modification des dispositions législatives du code de l'éducation ce qui peut prendre du temps. Même si les rectorats doivent contacter les personnes concernées, il est préférable de se manifester en leur écrivant directement. **Le SE-Unsa met un modèle de lettre à disposition des personnels concernés (voir sur notre site)**

- Qui des personnels sous CUI ? Les CDI ne concernent pas les EVS en contrats aidés de droit privé
- Quel sera le financement de ce dispositif ?

Ce n'est qu'une première étape — certes très encourageante — dans la prise en charge des élèves en situation de handicap qu'il faudra poursuivre pour tenir compte des besoins. L'Unsa sera attentive aux conditions de mise en œuvre du nouveau métier et continuera à agir pour améliorer le dispositif.

Aide administrative :

L'alerte sociale du SE-UNSA porte ses fruits. Le recrutement d'EVS administratifs ET pédagogiques est en cours. L'implantation des postes sera sans doute priorisée sur les écoles de plus de 5 classes ; nous en saurons plus au CT de rentrée.

L'organisation du recrutement par Pôle Emploi, a pris du retard et ce n'est que début octobre que les contrats devraient être signés.

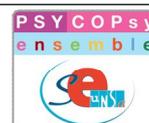
Le SE-UNSA maintient son alerte sociale sur ce sujet pour le moment et notre consigne « je fais ce que je peux » reste d'actualité.



Priorité aux élèves, aux familles, aux collègues, aux partenaires ... Les enquêtes, les statistiques attendront que j'ai le temps de m'y consacrer !



Comptages des élèves à la rentrée, attente de mise à disposition de locaux, ... de nombreuses écoles espèrent encore l'ouverture d'une classe. La situation des écoles de Reims reste problématique, les mouvements de population sont difficilement anticipables, couplé au changement de logiciel de la Ville. Envoyez nous la situation de vos effectifs à la rentrée, nous interviendrons au CT de rentrée. Le CT de rentrée est fixé au 5 septembre 14H.



L'École de demain, oui mais avec nous !

Les psychologues de l'Éducation nationale constituent un champ professionnel important, qui aspire à de réelles évolutions. Le SNPSYEN-UNSA a rejoint le SE-UNSA. Des mandats cohérents, offensifs et progressistes pour les psychologues et pour la réussite des élèves s'élaborent. Vous pouvez compter sur le SE-Unsa pour être au rendez-vous !

Une année décisive pour les RASED

Avec la publication imminente du rapport sur la grande difficulté scolaire qui sera suivie d'une concertation sur **la redéfinition des missions des RASED**, cette année scolaire s'annonce décisive !

Le SE-Unsa veillera à ce que l'incertitude des enseignants spécialisés quant à leur avenir soit enfin levée, et exigera que tous les élèves qui ont besoin d'une aide spécialisée à l'école puissent en bénéficier. Il continuera également à s'impliquer dans toutes les actions engagées par le Collectif RASED. La Refondation pour une école de la réussite de tous, selon les propres mots de Vincent Peillon lors de sa conférence de rentrée, ne pourra se faire sans tous les moyens nécessaires à la prise en compte de nos élèves les plus fragiles.

Ecole-collège : une nouvelle organisation pour une meilleure continuité

Le Conseil Supérieur de l'Éducation réuni le 10 juillet a très largement soutenu (majorité des deux-tiers) deux textes-clés de la Refondation : les nouveaux cycles et le conseil école-collège.

La scolarité école-collège sera progressivement structurée en 4 cycles de 3 ans : cycle des apprentissages premiers (TPS/PS, MS, GS) ; cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) ; cycle de consolidation (CM1, CM2, 6ème) ; cycle des approfondissements (5ème, 4ème, 3ème)

- Rentrée 2014 : cycle des apprentissages premiers
- Rentrée 2015 : première année des 3 autres cycles (CP, CM1, 5ème)
- Rentrée 2016 : deuxième année des 3 autres cycles (CE1, CM2, 4ème)
- Rentrée 2017 : troisième année des 3 autres cycles (CE2, 6ème, 3ème)

Le programme de formation sera refondé en conséquence, après que le Conseil Supérieur des Programmes aura redéfini les compétences du Socle Commun. **Ce nouveau programme entrera en application en même temps que les cycles.** L'année à venir sera une année de travail et de consultation des enseignants sur ces nouveaux contenus. **Le SE-Unsa a d'ores et déjà fait la demande de temps dégagé pour que les équipes puissent y travailler.**

Les cycles de trois ans donnent un espace « large » sans orientation et sans redoublement pour une progression souple des apprentissages et un accompagnement du travail des élèves. Le cycle de consolidation assure une continuité et une cohérence des programmes entre école et collège et devrait contribuer à réduire la fracture préjudiciable aux élèves les plus fragiles.

Le SE-Unsa a obtenu que la structure du conseil école-collège soit suffisamment souple pour s'adapter à tous les cas de figure sur le terrain. Les enseignants qui y participeront seront proposés par les conseils de maîtres et le conseil pédagogique. Ils seront à parité entre l'école et le collège et les travaux seront présidés conjointement par le principal et l'IEN. Des commissions seront éventuellement mises en place sur des projets particuliers qui pourront être présidées par des enseignants ou des CPE. L'existence de ces commissions dans un texte réglementaire est un point d'appui pour revendiquer la reconnaissance de l'investissement des personnels dans les discussions qui s'ouvriront à l'automne sur les missions et services des enseignants.

En syndicat responsable, le SE-Unsa a alerté le ministère sur la nécessité de ne pas ajouter des instances aux instances existantes sans une remise à plat de l'ensemble des réunions statutaires auxquelles participent les enseignants. Il a été entendu puisque le ministère a retiré son projet de conseils de cycle de consolidation et d'approfondissement qui faisaient double emploi avec le conseil pédagogique et le conseil école-collège.

L'ensemble des syndicats de l'Unsa-Education a soutenu ces projets (syndicat des enseignants, des inspecteurs, des chefs d'établissement, des personnels administratifs, sociaux et de santé). Ils marquent une étape importante dans les évolutions de notre système éducatif. Cependant, tout ne se joue pas dans les textes mais dans leur mise en œuvre au quotidien. Le SE-UNSA y veillera !

FORMATION : L'an 1 des Espé

En septembre 2013, les Espé (Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation) voient le jour. Pour leur première année de fonctionnement, elles devront :

- assurer la transition entre deux modes de recrutement. Depuis la réforme Darcos le concours était placé au niveau du master 2 (pas nécessairement un master des métiers de l'enseignement en IUFM). Ainsi recrutés, les nouveaux enseignants devaient effectuer immédiatement un service à temps plein avec peu ou pas de formation. Désormais, le concours sera placé à l'issue de la première année de master. L'année suivante, les lauréats seront fonctionnaires stagiaires, articulant leur deuxième année de master et les deux tiers d'un service d'enseignement. L'année 2013-2014 est l'année charnière avec deux sessions de concours. Une sur l'ancien modèle, appelée 2014-1, dont les épreuves d'admissibilités ont déjà eu lieu de façon anticipée, l'autre, appelée 2014-2, sur le nouveau modèle. Les Espé accueillent donc en master 2 les admissibles au 2014-2 et en master 1 les futurs candidats au 2014-2.
- réussir là où les IUFM n'ont pas réussi à convaincre, à savoir délivrer une formation professionnelle de haut niveau aux enseignants et personnels d'éducation.

Construites rapidement sur les décombres des ex-IUFM, pour être opérationnelles de cette rentrée, les Espé, au cours de cette année scolaire, devront se déployer au-delà de la formation initiale des futurs enseignants pour devenir le lieu de recherche, de ressources et de formation de toute une profession qui souhaite faire évoluer sa pratique du métier voire le diversifier avec de nouvelles compétences : directeur d'école, formateur, fonctions d'encadrement.

Le SE-Unsa attend beaucoup des Espé, pour les futurs enseignants comme pour ceux qui sont actuellement en fonction. Pour le SE-Unsa, enseigner est un métier qui s'apprend. La formation, c'est essentiel pour prendre le pouvoir sur son métier.



**Jeunes entrants dans le métier ?
Stagiaire ou contractuel, le SE-UNSA
vous accompagne !**



Conseillers Pédagogiques

La question des conseillers pédagogiques et formateurs est un des sujets qui sera traité par le ministère. D'ores et déjà, faites nous remonter vos remarques, vos propositions. Le SE-UNSA Marne organisera rapidement une réunion spéciale CPC.

Les missions

Le CHS-CT contribue à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail. Il doit veiller à l'observation des prescriptions légales. Il intervient en matière de condition de travail sur trois thématiques :

- Moyens-espaces-outils et environnement : postes de travail (postures principales, charges...), environnement (type d'éclairage, propreté, bruit...), espaces (dimensions, encombrement...).
- Relations de travail : organisation du travail (planification, travail seul ou en équipe, évaluation du travail...), temps (durée du travail, pauses, horaires...), relations de travail (avec la hiérarchie...).
- Contenu, sens, rétribution et reconnaissance : autonomie, exigence, évaluation, rémunération...

Le CHS-CT peut :

- Coopérer à la préparation de formations et veille à leur mise en œuvre.
- Contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels en proposant des actions de prévention sur le terrain.
- Analyser les conditions de travail et les risques professionnels (en particulier les femmes enceintes)
- Rappeler à l'employeur son devoir de surveillance médicale des agents. Intervenir en cas de danger grave et imminent en alertant le DASEN ou le recteur.
 - Procéder et/ou diligenter des enquêtes.
 - Procéder à des visites dans les établissements.
 - Faire appel à un expert agréé.

Nous avons créé une rubrique dédiée à la santé au travail : vous y trouverez des fiches pratiques et les compte-rendus des CHS-CT académique et départemental.

Vos élus UNSA-Education au CHS-CT 51

Aline GEERAERTS

Titulaire / Prof. des écoles
Secrétaire UNSA Education 51

Nacera FARES

Titulaire / collègue

Jeanne TITUS-CARMEL

Suppléante / Prof. des écoles



<http://sections.se-uns.org/51/spip.php?rubrique24>

Médecine de prévention, guides d'information, affichettes, nous tenons à vous proposer des articles très concrets et proche de votre quotidien.

Risques Psycho-sociaux dans la Fonction Publique :

Après de longs mois de concertation et une phase de négociation le ministère de la Fonction publique a présenté le 28 août 2013 aux organisations syndicales de fonctionnaires la version quasi finalisée du projet d'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans les trois versants de la fonction publique.

Le préambule traduit le message politique du gouvernement sur ce sujet. Il y est rappelé explicitement la responsabilité des employeurs à protéger leurs agents, les principes fondamentaux de prévention du livre IV du code travail. Le texte précise en détail ce qui doit guider une politique respectueuse de ces principes. L'implication des agents est préconisée Le rôle des CHSCT est renforcé. Deux fiches annexes de responsabilité gouvernementale faute de consensus avec les syndicats complèteront l'accord. La première fiche traitant les moyens donnés aux membres des CHSCT donnera lieu à une déclinaison réglementaire. La deuxième qui concerne le renforcement de la médecine de prévention sera discutée dans le cadre du prochain agenda social sur le thème de la qualité de vie au travail.

L'UNSA Fonction publique s'est fortement impliquée tout au long des discussions avec la volonté de voir aboutir rapidement ce projet d'accord-cadre sur les RPS dans l'intérêt des personnels. En effet, il est plus que temps d'envoyer un message politique aux responsables des administrations, aux cadres RH et aux agents.

Ce texte doit nous permettre, avec nos représentants en CHSCT d'activer les leviers nécessaires pour répondre aux inquiétudes, au malaise voire à la souffrance des agents confrontés, après cinq ans de RGPP à une nouvelle vague de réorganisations.

Registres Santé et Sécurité

Dans votre école, votre établissement, vous devez avoir à disposition ce registre composé de fiches vous permettant de consigner toute situation vous semblant anormale ou portant atteinte à votre santé. C'est une traçabilité, et un outil de suivi. Notre employeur a l'obligation de prendre des mesures pour résoudre ces situations.

N'oubliez pas de contacter votre représentant Unsa Education au CHSCT.

Le registre « danger grave et imminent » est conservé dans les circonscriptions.

**Communiqué UNSA
du 28 août 2013**

En conclusion de la phase de concertation engagée depuis deux mois, le Premier ministre a rendu public l'essentiel des choix opérés par le gouvernement en matière de réforme des retraites. Favorable au dialogue social, l'UNSA s'était pleinement investie dans la concertation pour y faire valoir ses analyses et ses propositions afin de sauvegarder notre système de retraite par répartition, dans l'intérêt des salariés comme de la société.

C'est donc à l'aune de ses mandats qu'elle porte aujourd'hui une première appréciation sur l'architecture générale des mesures annoncées. L'UNSA demandait à ce qu'un certain nombre d'injustices et d'inégalités soient corrigées :

- pour les salariés ayant eu des carrières incomplètes, qui sont singulièrement des femmes : plusieurs des annonces faites par le Premier ministre recourent en totalité ou en partie les préoccupations portées par l'UNSA, notamment pour les temps partiels et les carrières longues, mais insuffisamment pour une meilleure prise en compte des périodes de chômage non indemnisées ;
- pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles, dont l'UNSA revendiquait depuis des années qu'ils soient enfin pris en compte par notre système de retraite : la création d'un « compte personnel de prévention de la pénibilité » évoquée par le Premier ministre marque donc pour l'UNSA une avancée sociale considérable qui pourra concerner des millions de salariés dans notre pays ;
- pour les jeunes entrant tardivement dans le marché du travail du fait de l'allongement de la formation : la prise en compte des périodes en contrat d'apprentissage ou d'alternance annoncée par le gouvernement correspond aux propositions de l'UNSA mais il manque encore la prise en compte des périodes de stages en entreprise.

A ces mesures de correction d'inégalités, le gouvernement en a ajouté d'autres de nature plus structurelle. L'UNSA n'a jamais nié les problèmes créés à notre système de retraite par un déséquilibre démographique couplé à un allongement de l'espérance de vie. Elle prend donc acte de la confirmation de l'allongement de la durée de cotisations

mais aussi qu'il n'interviendra que sur la période 2020-2035 avec une limite fixée à 43 annuités.

Quant aux mesures financières arbitrées par le Premier ministre, l'UNSA n'a jamais ignoré la nécessité absolue de traiter un déficit qui porte non seulement atteinte à l'équilibre immédiat du système mais aussi à sa crédibilité à long terme. L'UNSA avait clairement dit que la condition centrale de l'acceptation sociale des efforts à faire serait leur caractère juste et équitable. L'annonce d'une hausse modérée des cotisations, respectant techniquement la logique propre à une assurance vieillesse qui, pour l'UNSA, doit rester essentiellement liée au travail, fera participer les salariés et les entreprises. L'UNSA constate que les retraités seront également mis à contribution via une revalorisation différée de leur pension, dont elle craint qu'elle soit trop gênante pour les plus modestes d'entre eux.

Enfin, consciente de la nécessité de trouver des réponses solidaires aux difficultés rencontrées par un système solidaire, l'UNSA refusait toute stigmatisation de tel ou tel type de salariés aboutissant à dresser des catégories les unes contre les autres. Dans ce cadre, elle prend note avec satisfaction que, sans les exclure des efforts généraux concernant logiquement tous les salariés, le gouvernement a refusé de stigmatiser les fonctionnaires ou les régimes spéciaux, lesquels sont déjà l'objet d'une réforme en cours.

Pour l'UNSA, au-delà des grandes orientations annoncées par le gouvernement, c'est désormais le contenu exact du projet de loi qui sera décisif. C'est sur la base de son analyse précise que le Bureau National de l'UNSA établira, le 9 septembre, la position définitive de l'organisation et les actions qu'il lui reviendra alors de mener dans la phase du débat parlementaire qui s'ouvrira.

FOIRE AUX QUESTIONS, DESINTOX, ENJEUX

Téléchargez le bulletin complet >

<http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article771>

Pour tout ou mieux comprendre, une rubrique spéciale
RETRAITES est en ligne sur notre site !



L'UNSA ne s'associe pas à l'action CGT, FSU, Solidaires, FO du 10 septembre. Elle ne partage pas en effet la méthode de la plateforme « fourre-tout » (retraite, emploi, salaires, conditions de travail, services publics...).

Tout mêler, c'est la garantie de n'avoir de visibilité, et donc d'efficacité revendicative, sur rien. Quant à l'approche de cette intersyndicale sur les retraites, nos mandats nous placent aussi en divergence.

Il existe bien pour nous des problèmes à traiter dans des délais rapides si l'on veut sauvegarder notre système de retraite par répartition. Proclamer qu'on a qu'à garantir le plein emploi, augmenter les salaires et réaliser l'égalité femmes-hommes, est sans doute sympathique...

Mais, en attendant que cela se réalise pleinement, les déficits accumulés auront fragilisé notre système de retraite par répartition et ce serait alors les plus en difficulté de nos concitoyens qui « paieraient les pots cassés » de façon irrémédiable.

C'est ainsi que l'UNSA s'est pleinement investie dans la concertation qui s'est menée sur les retraites pour faire avancer concrètement ses arguments et ses propositions dans l'intérêt des salariés, afin de réduire les injustices et les inégalités. Les premiers éléments des annonces faites par le Premier ministre montrent que nous avons commencé à être entendus.

L'UNSA continuera à le faire avec détermination dans la phase du débat parlementaire qui s'ouvrira prochainement.